



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

**Réunion commune RID/ADR/ADN
Gemeinsame RID/ADR/ADN-Tagung
RID/ADR/ADN Joint Meeting**

**RID-25001-RC
21.01.2025**

Original : FR DE EN

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

Convocation et ordre du jour provisoire

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses de la CEE-ONU qui aura lieu **du 24 au 28 mars 2025 au siège de l'Union postale universelle (UPU), Weltpoststrasse 4, à Berne (première séance : lundi 24 mars 2024, à 10 heures)**.

La Réunion commune étant conjointement organisée par la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) et le Secrétariat de l'OTIF, la présente convocation et l'ordre du jour ci-après sont également publiés sur le site Internet de la CEE-ONU (voir documents [ECE/TRANS/WP.15/AC.1/175](#) du 19 novembre 2024 et [ECE/TRANS/WP.15/AC.1/175/Add.1](#) du 9 janvier 2025).

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Citernes
3. Normes
4. Interprétation du RID, de l'ADR et de l'ADN
5. Propositions d'amendements au RID, à l'ADR et à l'ADN
 - a) Questions en suspens
 - b) Nouvelles propositions
6. Rapports des groupes de travail informels
7. Accidents et gestion des risques
8. Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU
9. Données électroniques utilisées pendant le transport de marchandises dangereuses
10. Travaux futurs
11. Questions diverses
12. Adoption du rapport

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET LISTE DES DOCUMENTS

1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point de l'ordre du jour concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session d'automne 2024, tenue à Genève du 9 au 13 septembre 2024 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/174 et Add.1 ; OTIF/RID/RC/2024-B et Add.1).

Il convient de rappeler les points suivants :

- a) à sa session d'automne 2024, la Réunion commune a réélu M^{me} S. García Wolfrum (Espagne) présidente et M. S. Mahesh (Pays-Bas) vice-président pour 2025 ;
- b) les documents publiés par le Secrétariat de l'OTIF en langue allemande (autres que les convocations et rapports) portant la cote OTIF/RID/RC/ sont diffusés par la CEE-ONU en anglais, français et russe sous la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas distribués en salle. Les déléguées et délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leurs exemplaires ;
- c) les documents seront disponibles en anglais, français et russe sur le [site Internet de la CEE-ONU](#) et en langue allemande sur le [site Internet de l'OTIF](#) ;
- d) il se peut qu'un groupe de travail ad hoc se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les documents relatifs aux normes (point 3) conformément au mandat dont la Réunion commune décidera ;
- e) le groupe de travail sur les citernes se réunira deux jours en ligne, les 7 et 10 février 2025, pour des discussions préliminaires sur les documents concernant les citernes (point 2). Les déléguées et délégués souhaitant participer sont priés de contacter M. A. Bale (Royaume-Uni) (Arne.Bale@socotec.com). Celles et ceux qui ne seraient pas en mesure de participer en ligne sont priés de lui transmettre leurs commentaires écrits par courriel. Le groupe de travail sur les citernes se réunira de plus du lundi 24 mars au mercredi 26 mars 2025 en parallèle de la session plénière, dans une autre salle du bâtiment de l'UPU ;
- f) la Réunion commune se tiendra sous forme exclusivement présentielle. Comme à l'accoutumée, le détail du déroulement et le programme de la session seront communiqués ultérieurement dans un document informel. Veuillez vous inscrire au moyen du [formulaire en ligne d'ici le 7 mars 2025, dernier délai](#).
- g) la lecture du rapport (point 12) est prévue pour le vendredi matin (28 mars 2025), sans interprétation.

2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/5 (France)	Capacité à prendre en compte dans la détermination du degré de remplissage des citernes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/6 (France)	Suppression du double agrément de citernes au titre des chapitres 6.7 et 6.8 du RID/ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/8 (EIGA)	Durées d'épreuve pour les éléments des véhicules-batteries remplis conformément à l'instruction d'emballage P 200*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/14 (ECMA)	Modification du 6.8.3.4 Contrôles et épreuves*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/18 (Allemagne)	Systèmes de chauffage des citernes*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/23 (Secrétariat de l'OTIF)	Bande orange sur les très grands conteneurs-citernes destinés au transport de gaz liquéfiés, liquéfiés réfrigérés ou dissous*

3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/13 (CEN)	Information sur les travaux du groupe de travail sur les normes*
------------------------------------	--

* Traduction indicative. À l'heure de rédaction de la présente convocation, la version française du document n'est pas encore disponible.

4. Interprétation du RID, de l'ADR et de l'ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/10 (Luxembourg)	Interprétation du 1.1.3.1 c)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/22 (Allemagne)	6.2.5 du RID/ADR : application des codes techniques reconnus*

5. Propositions d'amendements au RID, à l'ADR et à l'ADN

a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/3 (EIGA)	Modification des exigences applicables aux récipients à pression autorisés par le ministère des transports des États-Unis d'Amérique concernant leur élimination dans un État partie au RID, à l'ADR ou à l'ADN*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/7 (EIGA)	Modification des exigences concernant le marquage des bouteilles d'acétylène*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/11 (Belgique)	Communication des conditions environnementales prévue dans les instructions d'emballage P 911 et LP 906*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/15 (ECMA)	Norme EN 17339:2020 Bouteilles à gaz transportables – Bouteilles et tubes entièrement bobinés en matériaux composites carbonés pour l'hydrogène*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/16 (ECMA)	Transport de récipients à pression dont l'évaluation de la conformité doit être réalisée ailleurs que sur le lieu de fabrication*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/19 (FEAD)	Modifications proposées aux 4.1.1.11 et 4.1.2.2 du RID et de l'ADR concernant les emballages vides non nettoyés*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/20 (FEAD)	Modifications proposées aux 5.4.1.1.3.2 du RID et de l'ADR concernant la mention de la quantité transportée dans le document de transport*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/21 (Allemagne)	Procédures nationales pour la détermination des intervalles de contrôle des récipients à pression en matériau composite selon l'instruction d'emballage P 200 (9)*

b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/2 (Secrétariat de l'OTIF)	Instruction d'emballage P 912*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/4 (Roumanie)	Modification proposée pour éviter l'utilisation du mot « risque » dans les instructions écrites du RID/ADR/ADN*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/9 (Suède)	Transport des numéros ONU 0081, 0082, 0084, 0241, 0331, 0332 et 0482 selon le 1.1.3.6*
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/12 (Pays-Bas)	Personnes devant être formées au titre du chapitre 1.3
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/17 (Allemagne)	Clarification quant à l'utilisation du 5.4.1.2.5.1 b) du RID/ADR/ADN en combinaison avec la disposition spéciale 172 c) pour les numéros ONU 2977 et 2978*

* Traduction indicative. À l'heure de rédaction de la présente convocation, la version française du document n'est pas encore disponible.

6. Rapports des groupes de travail informels

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

7. Accidents et gestion des risques

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

8. Programme de développement durable à l'horizon 2030

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2025/1 (Secrétariat)	Stratégie du Comité des transports intérieurs sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports intérieurs
---	---

9. Données électroniques utilisées pendant le transport de marchandises dangereuses

À sa session d'automne 2022, la Réunion commune est convenue d'un échange de vues régulier sur le sujet.

10. Travaux futurs

La Réunion commune pourrait vouloir prévoir l'ordre du jour pour la session d'automne 2025 (Genève, 16-26 septembre 2025).

11. Questions diverses

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

12. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.


Aleksandr Kuzmenko
Secrétaire général

Copie :

Aux organisations et associations internationales accréditées, à titre d'invitation